

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 22 JANVIER 2018**

LN/CJ n° 2018/03

Objet de la délibération :

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION
EPERNON PATRIMOINE ET
ALENTOURS

ANNEE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Date de la convocation :
16/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absents Excusés :

DUCOUTUMANY Franck - RITTNER Sébastien, pouvoir à E. ROYNEL
BEULE Simone, pouvoir à B. BONVIN - STECK Robert, pouvoir à R. HAMARD

Absents :

CASANOVA Paulette - PHILIPPE Didier - CHERGUI Cendrine - BEAUFORT Arnaud -

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame QUAGLIARELLA, Adjointe à la culture informe l'assemblée que dans le cadre des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14-18, plusieurs associations se mobilisent pour participer à cet événement. L'association Epernon Patrimoine et Alentours souhaite réaliser une grande exposition comportant notamment la reconstitution d'une tranchée. Au regard du projet présenté, elle demande une subvention par avance de 2 000 €.

CONSIDERANT que cette demande sera régularisée à l'occasion de l'examen des dossiers de subventions, au titre de l'année 2018.

Monsieur Eric ROYNEL, Président de l'association Epernon Patrimoine et Alentours ne prend part ni au débat, ni au vote.

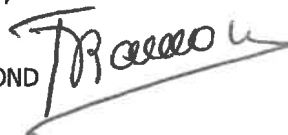
Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE d'accorder le versement par avance d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Epernon Patrimoine et Alentours.

Fait et délibéré à Epernon, le 22/01/2018

Le Maire,

F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180122-D2018_01_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2018

Publication : 24/01/2018

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à

la date du Pour l'"autorité Compétente"
et publié le par délégation

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.